

Ce document constitue un outil de documentation et n'engage pas la responsabilité des institutions

► **B**

RÈGLEMENT (CE) N° 1702/2003 DE LA COMMISSION

du 24 septembre 2003

établissant des règles d'application pour la certification de navigabilité et environnementale des aéronefs et produits, pièces et équipements associés, ainsi que pour la certification des organismes de conception et de production.

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(JO L 243 du 27.9.2003, p. 6)

abrogé par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Règlement (UE) n° 748/2012 de la Commission du 3 août 2012	L 224	1	21.8.2012

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:2003R1702:20091228:FR:PDF>